

Onget Maquette et MSC		<table border="1"> <tr> <td>Eventuels commentaires composants/UPR :</td> <td>Diplôme Chapitre dans le</td> <td>Licence</td> <td>Mention</td> <td>Sciences de la Vie et de la Terre</td> </tr> <tr> <td>La validation de l'ECUE "Projet professionnel et communication" programmée au S1, pour les étudiants réorientés n'arrivant qu'en S2, se fera au travers d'un travail qui sera donné en début de semestre et évalué en fin de S2. Session 2 organisée pour les étudiants réorientés arrivant en S2 en 100% d'ici pour les ECUE en CI</td> <td>Parcours type :</td> <td colspan="3">Biologie-BioSanté-Environnement - cursus international (BSEI)</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES (MSC)</td> </tr> </table>	Eventuels commentaires composants/UPR :	Diplôme Chapitre dans le	Licence	Mention	Sciences de la Vie et de la Terre	La validation de l'ECUE "Projet professionnel et communication" programmée au S1, pour les étudiants réorientés n'arrivant qu'en S2, se fera au travers d'un travail qui sera donné en début de semestre et évalué en fin de S2. Session 2 organisée pour les étudiants réorientés arrivant en S2 en 100% d'ici pour les ECUE en CI	Parcours type :	Biologie-BioSanté-Environnement - cursus international (BSEI)							MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES (MSC)
	Eventuels commentaires composants/UPR :	Diplôme Chapitre dans le	Licence	Mention	Sciences de la Vie et de la Terre												
La validation de l'ECUE "Projet professionnel et communication" programmée au S1, pour les étudiants réorientés n'arrivant qu'en S2, se fera au travers d'un travail qui sera donné en début de semestre et évalué en fin de S2. Session 2 organisée pour les étudiants réorientés arrivant en S2 en 100% d'ici pour les ECUE en CI	Parcours type :	Biologie-BioSanté-Environnement - cursus international (BSEI)															
				MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES (MSC)													

MODALITES DE CONTRÔLE D'ASSIDUITE

- Absence (justifiée ou non) à un CC ou à un TP : 0/20. Les conditions d'organisation d'une éventuelle épreuve de substitution en cas d'absence justifiée sont précisées par le jury/ECLUE en début d'année ; elles tiennent compte des contraintes pédagogiques, matérielles et d'équité entre étudiants.
- Le cas échéant : si l'étudiant est absent à 2 TP, il est déclaré défaillant à l'EUE/ECLUE en session 1 et la note de 0/20 est reportée en session 2.
- Pour la seconde session, le cas échéant, la note de TP de session 1 est reportée.
- Le stage est non comptable.